N° 2.124/2026

ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX DE RENOVATION AU 2 RUE ST BARTHELEMY JEUDI 29.10.2026 DE 8H A 12H

Le Maire de Najac,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales dans son ensemble et notamment celles relatives à la circulation et au stationnement sur les voies communales,

Vu la demande de l'entreprise C EN BOIS en date du 23.10.2026, chargée de travaux de rénovation, au 2 rue ST Barthélémy,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'entreprise C EN BOIS à occuper une partie du domaine public afin de pouvoir intervenir chez son client,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise C-EN-BOIS est autorisée :

- A occuper une partie du domaine public et à poser une nacelle au 2 rue St Barthélémy le 29.10.2026, de 8h à 12h.
- La circulation sera interdite. Un espace piéton sécurisé devra être maintenu permettant aux usagers d'accéder à leurs maisons.
- Une signalisation sera placée en amont, au départ de la rue du Bourguet, indiquant que la rue sera barrée, quelques mètres plus loin.
-

Article 2ème : les riverains seront informés par l'entreprise C-EN-BOIS

Article 3ème : La signalisation préparée par l'Entreprise C-EN-BOIS sera mise en place puis enlevée par cette même entreprise aux dates présentées par cette dernière et rappelées dans l'article 1er.

- L'entreprise veillera à ne pas boucher les grilles d'assainissement et les bouches d'eau.

Article 4ème : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac
- à l'entreprise C-EN-BOIS, lesquels seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,
- Placée dans le panneau d'affichage municipal.

Najac, le 26.10.2026
Le Maire,
Pierre-Jean BARTHEYE

MAIRIE DE NAJAC
12270

Intervention 2 rue saint Barthelemy Najac

Intervention sur la lucarne

Vue de loin